



Association Nationale de Retraités

Groupe Bouches du Rhône

Reconnue d'intérêt général



Marseille le 13 janvier 2025

Bonjour à toutes et à tous,

L'équipe voyages de Marseille a sélectionné pour vous un séjour ANR13/ANCV dans les Hautes Pyrénées. Vous serez accueillis au Village de vacances Ceveo à Luz St Sauveur du 7 au 14 septembre 2025 pour un séjour de 8 jours/7 nuits dans le cadre du programme «Seniors en Vacances 2025». Ce centre, 3 étoiles, est situé au cœur de grands sites pyrénéens et dans l'une de ses plus belles vallées. Le centre propose des menus régionaux et soirées à thème. Les repas sont servis dans la salle de restaurant panoramique à table ou en buffet. Son espace balneoludique est rénové, couvert et chauffé. Pour découvrir ce complexe surfez sur l'adresse suivante : www.ceveo.com. *Votre séjour se déroulera selon le programme joint.*

Le transport se fera en Autocar Tourisme - Société Sumian - au départ de Marseille – Gare St Charles/ Facultés. Horaires : RDV à 6h45 – Départ 7h le dimanche 7 septembre 2025.

Hébergement : chambres de 2 personnes (lits simples). Salle d'eau avec douche, WC séparés, dans chaque chambre : balcon ou terrasse.

Linge de toilette fourni et lits faits à l'arrivée. Ménage de fin de séjour inclus. Possibilité chambre individuelle sur demande (nombre restreint) avec un supplément de 90€ par personne et par semaine. Chambre PMR si besoin. Connexion wifi gratuite.

Participants : les personnes âgées de 60 ans et plus qui sont retraitées et/ou sans activités professionnelles résidant en France. Le conjoint qui figure sur la déclaration fiscale, les enfants s'ils ont moins de 18 ans, les personnes en situation d'handicap, les aidants familiaux ou professionnels.

Groupe de 30 personnes, au-delà inscription sur liste d'attente.

Prix : une aide financière de 212 € est accordée aux seniors retraités pour lesquels le «revenu net imposable» (avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023) est inférieur au montant indiqué dans le tableau ci-dessous en fonction du nombre de parts fiscales :

Nombre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4
Personne seule	16763€	22410€	28057 €	33704 €	39351 €	44928 €	50645 €
Couple marié ou pacsé	-	-	31629 €	37276 €	42923 €	48570€	54217 €

Reste à charge pour ce séjour pour les concernés : **643€**. L'aide est accordée une fois par année civile. Pour les seniors non bénéficiaires de l'aide : **855 €**. (*Transport autocar, excursions du programme, pension complète (vin & café au déjeuner-vin au dîner), activités, taxes de séjour, assurances, pourboires inclus*). **Le prix est calculé sur la base de 30 participants, le prix définitif ainsi que l'échéancier vous seront indiqués ultérieurement.**

Inscription (fiche jointe) : date limite impérative pour les inscriptions : 15 février 2025

Les inscriptions seront retenues selon l'ordre d'arrivée, **les personnes bénéficiant de l'aide financière ANCV seront prioritaires jusqu'à la date limite d'inscription 15 février 2025** et une liste d'attente pourra éventuellement être établie.

Vous devez joindre à la fiche d'inscription la photocopie recto-verso de votre carte d'identité et pour ceux qui bénéficient de l'aide ANCV la copie de la totalité de votre dernier avis d'imposition (celui de 2024 au titre de 2023).

Amicalement, Christiane Siffre